Famille BLOCKMANS Facture au 31/01/2026

Au 02/02/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Janvier-26		0.00
Cantine	Janvier-26	(14)	67.20
Garderie	Janvier-26	(0)	0.00
Cantine sans repas	Janvier-26	(0)	0.00
		S/Total	67.2
Règlement à effectuer			**67.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille CARRETTE / MARQUAIS Facture au 31/01/2026

Au 02/02/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Janvier-26		0.00
Cantine	Janvier-26	(15)	72.00
Garderie	Janvier-26	(9)	9.00
Cantine sans repas	Janvier-26	(0)	0.00
		S/Total	81
Règlement à effectuer			**81**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille CASEMAJOR Facture au 31/01/2026

Au 02/02/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Janvier-26		0.00
Cantine	Janvier-26	(30)	144.00
Garderie	Janvier-26	(29)	29.00
Cantine sans repas	Janvier-26	(0)	0.00
		S/Total	173
Règlement à effectuer			**173**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille CAUCHI/HAURIE Facture au 31/01/2026

Au 02/02/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Janvier-26		0.00
Cantine	Janvier-26	(15)	72.00
Garderie	Janvier-26	(23)	23.00
Cantine sans repas	Janvier-26	(0)	0.00
		S/Total	95
Règlement à effectuer			**95**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille CHAILLY/BARENQUI Facture au 31/01/2026

Au 02/02/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Janvier-26		0.00
Cantine	Janvier-26	(0)	0.00
Garderie	Janvier-26	(1)	1.00
Cantine sans repas	Janvier-26	(0)	0.00
		S/Total	1

Règlement à effectuer **1**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille COLLIN Facture au 31/01/2026

Au 02/02/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Janvier-26		0.00
Cantine	Janvier-26	(14)	67.20
Garderie	Janvier-26	(9)	9.00
Cantine sans repas	Janvier-26	(0)	0.00
		S/Total	76.2

Règlement à effectuer **76.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille COYCAUT Facture au 31/01/2026

Au 02/02/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Janvier-26		0.00
Cantine	Janvier-26	(15)	72.00
Garderie	Janvier-26	(2)	2.00
Cantine sans repas	Janvier-26	(0)	0.00
		S/Total	74

Règlement à effectuer **74**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille DESCHAMPS Facture au 31/01/2026

Au 02/02/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Janvier-26		0.00
Cantine	Janvier-26	(15)	72.00
Garderie	Janvier-26	(25)	25.00
Cantine sans repas	Janvier-26	(0)	0.00
		S/Total	97

Règlement à effectuer **97**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille DIEGO-LLANOS Facture au 31/01/2026

Au 02/02/2026

Solde des mois précédents				0.00
Avance versée				0.00
Participation	Janvier-26			0.00
Cantine	Janvier-26	(3)		14.40
Garderie	Janvier-26	(1)		1.00
Cantine sans repas	Janvier-26	(0)		0.00
			S/Total	15.4

Règlement à effectuer **15.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille DRUON Facture au 31/01/2026

Au 02/02/2026

Solde des mois précédents				0.00
Avance versée				0.00
Participation	Janvier-26			0.00
Cantine	Janvier-26	(15)		72.00
Garderie	Janvier-26	(1)		1.00
Cantine sans repas	Janvier-26	(0)		0.00
			S/Total	73

Règlement à effectuer **73**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille DUCASSE/1 Facture au 31/01/2026

Au 02/02/2026

Solde des mois précédents				0.00
Avance versée				0.00
Participation	Janvier-26			0.00
Cantine	Janvier-26	(15)		72.00
Garderie	Janvier-26	(0)		0.00
Cantine sans repas	Janvier-26	(0)		0.00
			S/Total	72

Règlement à effectuer **72**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille DUCASSE/2 Facture au 31/01/2026

Au 02/02/2026

Solde des mois précédents				0.00
Avance versée				0.00
Participation	Janvier-26			0.00
Cantine	Janvier-26	(15)		72.00
Garderie	Janvier-26	(0)		0.00
Cantine sans repas	Janvier-26	(0)		0.00
			S/Total	72

Règlement à effectuer **72**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille ETIENNE Facture au 31/01/2026

Au 02/02/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Janvier-26		0.00
Cantine	Janvier-26	(30)	144.00
Garderie	Janvier-26	(15)	15.00
Cantine sans repas	Janvier-26	(0)	0.00
		S/Total	159

Règlement à effectuer **159**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille FATRAS CHARLOT Facture au 31/01/2026

Au 02/02/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Janvier-26		0.00
Cantine	Janvier-26	(30)	144.00
Garderie	Janvier-26	(0)	0.00
Cantine sans repas	Janvier-26	(0)	0.00
		S/Total	144

Règlement à effectuer **144**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille HERRAIZ Facture au 31/01/2026

Au 02/02/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Janvier-26		0.00
Cantine	Janvier-26	(15)	72.00
Garderie	Janvier-26	(9)	9.00
Cantine sans repas	Janvier-26	(0)	0.00
		S/Total	81

Règlement à effectuer **81**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille HIDALGO-MIGUEZ Facture au 31/01/2026

Au 02/02/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Janvier-26		0.00
Cantine	Janvier-26	(15)	72.00
Garderie	Janvier-26	(12)	12.00
Cantine sans repas	Janvier-26	(0)	0.00
		S/Total	84

Règlement à effectuer **84**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille HOUETTE Facture au 31/01/2026

Au 02/02/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Janvier-26		0.00
Cantine	Janvier-26	(15)	72.00
Garderie	Janvier-26	(15)	15.00
Cantine sans repas	Janvier-26	(0)	0.00
		S/Total	87
Règlement à effectuer			**87**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille LAMBERT/REY Facture au 31/01/2026

Au 02/02/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Janvier-26		0.00
Cantine	Janvier-26	(12)	57.60
Garderie	Janvier-26	(21)	21.00
Cantine sans repas	Janvier-26	(0)	0.00
		S/Total	78.6
Règlement à effectuer			**78.6**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille LAPEYRE Facture au 31/01/2026

Au 02/02/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Janvier-26		0.00
Cantine	Janvier-26	(30)	144.00
Garderie	Janvier-26	(42)	42.00
Cantine sans repas	Janvier-26	(0)	0.00
		S/Total	186
Règlement à effectuer			**186**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille LART VARGAS Facture au 31/01/2026

Au 02/02/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Janvier-26		0.00
Cantine	Janvier-26	(14)	67.20
Garderie	Janvier-26	(6)	6.00
Cantine sans repas	Janvier-26	(0)	0.00
		S/Total	73.2
Règlement à effectuer			**73.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille LEROY/CONSTANTIN Facture au 31/01/2026

Au 02/02/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Janvier-26		0.00
Cantine	Janvier-26	(0)	0.00
Garderie	Janvier-26	(0)	0.00
Cantine sans repas	Janvier-26	(0)	0.00
		S/Total	0

Règlement à effectuer **0**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille PEDEDAUT Facture au 31/01/2026

Au 02/02/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Janvier-26		0.00
Cantine	Janvier-26	(15)	72.00
Garderie	Janvier-26	(12)	12.00
Cantine sans repas	Janvier-26	(0)	0.00
		S/Total	84

Règlement à effectuer **84**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille QUANTIN Facture au 31/01/2026

Au 02/02/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Janvier-26		0.00
Cantine	Janvier-26	(15)	72.00
Garderie	Janvier-26	(22)	22.00
Cantine sans repas	Janvier-26	(0)	0.00
		S/Total	94

Règlement à effectuer **94**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille SANDINI Facture au 31/01/2026

Au 02/02/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Janvier-26		0.00
Cantine	Janvier-26	(6)	28.80
Garderie	Janvier-26	(9)	9.00
Cantine sans repas	Janvier-26	(0)	0.00
		S/Total	37.8

Règlement à effectuer **37.8**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille SEGALAS Facture au 31/01/2026

Au 02/02/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Janvier-26		0.00
Cantine	Janvier-26	(15)	72.00
Garderie	Janvier-26	(2)	2.00
Cantine sans repas	Janvier-26	(0)	0.00
		S/Total	74

Règlement à effectuer **74**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille WEYER / PIPOZ Facture au 31/01/2026

Au 02/02/2026

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Janvier-26		0.00
Cantine	Janvier-26	(15)	72.00
Garderie	Janvier-26	(1)	1.00
Cantine sans repas	Janvier-26	(0)	0.00
		S/Total	73

Règlement à effectuer **73**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.